

Plafonds de ressources 2020 (Revenu fiscal de référence 2018-Avis d'imposition 2019)

Les données ci-dessous sont en vigueur au 1er janvier 2020, sur la base du revenu fiscal de référence n-2 en euros figurant sur les avis d'imposition de chaque personne vivant au foyer **ou de l'année n-1 lorsque les ressources concernées ont diminué d'au minimum 10% par rapport à l'année n-2**. Cette diminution des ressources doit être justifiée par tous moyens, à l'exception d'attestation sur l'honneur.

Pour tout détail sur le calcul des ressources des ménages, le texte de référence est l'arrêté du 29 juillet 1987. Est considéré comme jeune ménage un couple dont la somme des âges révolus des deux conjoints le composant est au plus égale à cinquante-cinq ans.

CATEGORIES DE MENAGE	PLAI	PLUS 60	PLUS	PLUS 120	PLS	PLI Chiffres 2018
Personne seule	11 478 €	12 522 €	20 870 €	25 044 €	27 131 €	27 515 €
2 personnes sans P.A.C. à l'exception des jeunes ménages ou 1 personne seule en situation de handicap	16 723 €	16 722 €	27 870 €	33 444 €	36 231 €	36 743 €
3 personnes ou une personne seule avec P.A.C. ou jeune ménage sans P.A.C. ou 2 personnes dont au moins une est en situation de handicap	20 110 €	20 110 €	33 516 €	40 219 €	43 571 €	44 187 €
4 personnes ou une personne seule avec 2 P.A.C. ou 3 personnes dont au moins une est en situation de handicap	22 376 €	24 277 €	40 462 €	48 554 €	52 601 €	53 344 €
5 personnes ou une personne seule avec 3 P.A.C. ou 4 personnes dont au moins une est en situation de handicap	26 180 €	28 559 €	47 599 €	57 119 €	61 879 €	62 753 €
6 personnes ou une personne seule avec 4 P.A.C. ou 5 personnes dont au moins une est en situation de handicap	29 505 €	32 186 €	53 644 €	64 373 €	69 737 €	70 721 €
Par personne supplémentaire	3 291 €	3 590 €	5 983 €	7 180 €	7 778 €	7 888 €

P.A.C. = Personne à charge

La personne en situation de handicap au sens de l'arrêté du 28 décembre 2018 est celle titulaire de la carte "mobilité inclusion" portant la mention "invalidité" prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles